

DÉCISION N° 004 ter/CAH-UNJCI/2026

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE ELECTORALE PROVISOIRE ADDITIVE POUR LE 12^e CONGRÈS ORDINAIRE ÉLECTIF DE L'UNION NATIONALE DES JOURNALISTES DE CÔTE D'IVOIRE (UNJCI)

Le Comité ad hoc chargé de convoquer et d'organiser le 12^e Congrès ordinaire électif de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI),

Vu la Constitution de la RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE ;

Vu la loi n°2021-893 du 21 décembre 2021 relative aux Organisations de la Société Civile ;

Vu les Statuts de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) et son Règlement intérieur ;

Vu l'Ordonnance du Juge des référés n°1085 du Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau, rendue le 17 avril 2026, RG n°2694/2026, instituant le Comité ad hoc chargé de convoquer et d'organiser le 12^e Congrès ordinaire électif de l'UNJCI dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de sa mise en place ;

Vu le Procès-Verbal de la mise en place du Comité ad hoc intervenue le 23 avril 2026 ;

Vu le Procès-Verbal de la 10^e séance du Comité ad hoc, en date du 22 mai 2026 ;

Vu la décision n° 004 ter/CAH-UNJCI/2026, en date du 26 mai 2026 ;

Vu le Procès-Verbal de la 13^e séance du Comité ad hoc, en date du 29 mai 2026 ;

Considérant que l'Ordonnance du Juge des référés n°1085 du 17 avril 2026 a constaté l'expiration des mandats des membres du Conseil exécutif et du Conseil d'administration de l'UNJCI ainsi que ceux de leurs présidents respectifs ;

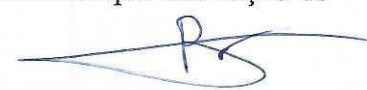
Considérant que le Juge des référés a confié au Comité ad hoc la mission de convoquer et d'organiser le 12^e Congrès ordinaire électif de l'UNJCI ;

Considérant que la mission ainsi confiée implique nécessairement l'accomplissement des opérations préparatoires indispensables à la tenue effective du 12^e Congrès ordinaire électif ;

Considérant qu'au nombre de ces opérations figurent, notamment la publication de la liste électorale provisoire, l'ouverture du contentieux sur ladite liste, ainsi que la publication de la liste électorale définitive ;

Considérant que la publication de la liste électorale provisoire et ses suites constituent une étape préalable essentielle à l'organisation régulière du 12^e Congrès ordinaire électif de l'UNJCI conformément aux Statuts et au Règlement intérieur ;

Considérant les suites des conclusions des travaux relatifs à la liste électorale tenant compte des reçus de renouvellement des cartes de membres de l'UNJCI ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

Article 1 :

Il est procédé à la publication de la liste électorale provisoire additive pour l'élection du Conseil d'administration et du Conseil exécutif lors du 12^e Congrès ordinaire électif de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), ci-annexée.

Article 2 :

Le contentieux de la liste ouvert par la décision N° 004/CAH-UNJCI/2026, sera clos au vendredi 29 mai 2026 à 17 heures.

Article 3 :

Les contestations restent reçues exclusivement au secrétariat permanent du Comité ad hoc ouvert à la Maison de la Presse d'Abidjan (MPA), Abidjan-Plateau, contre décharge.

Article 4 :

Lesdites contestations sont faites sur pièces, devant le Comité ad hoc et conformément aux Statuts et au Règlement intérieur de l'UNJCI.

Article 5 :

Le Comité ad hoc procédera à l'examen des requêtes formulées avant publication de la liste électorale définitive.

Article 6 :

La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée et diffusée partout où besoin sera.

Où siégeaient :

M. Amos BEONAHO	Past-président de l'UNJCI, Président Exécutif et Porte-parole du Comité ad hoc
M. YAO Noël	Past-président de l'UNJCI, Président d'honneur du Comité ad hoc
M. Honorat DE YEDAGNE	Past-président de l'UNJCI, Président d'honneur du Comité ad hoc
Mme Evelyne YAO	Représentante de l'Autorité Nationale de la Presse (ANP), Secrétaire chargée de l'Administration et de l'Intendance du Comité ad hoc
M. Rolland YAMIEN	Représentant de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Secrétaire chargé des Affaires Juridiques et du Contentieux du Comité ad hoc
M. Francelin GLODÉ	Représentant de l'Intersyndicale de la presse, Secrétaire chargé des Relations Extérieures et de la Médiation du Comité ad hoc
M. Charles TRA BI	Représentant du Groupement des Éditeurs de Presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) Secrétaire Permanent chargé des Relations-Médias du Comité ad hoc

Fait à Abidjan, le 29 mai 2026



Pour le Comité ad hoc

[Signature]
Le Président exécutif et Porte-parole
Amos BEONAHO

LISTE ÉLECTORALE PROVISOIRE ADDITIVE DU 12^e CONGRÈS ORDINAIRE ÉLECTIF - UNJCI

	NOM ET PRENOMS	REDACTION	N° CIJP	N' CARTE
1	AHOUSSOU AWLAFIE JEAN CYRIEL	DERNIERE HEURE MONDE	1596JP	REÇU DE PAIEMENT
2	BAMBA LANCINE	PME MAG	0819JP	
3	BAN JEAN DANIEL	IVOIRE.CI	0695JP	
4	BARRY MAÏMOUNA	RADIO AMITIE	1666JP	
5	BAILLY GRAS GUY MARCELLIN EBENEZER	FREQUENCE VIE	1627JP	
6	DIAKITE LAYE	IVOIRONLINE.COM	1670JP	
7	FOFANA ADJARA	RADIO AMITIÉ	1650JP	
7	GNAMIEN AHOU AIMEE ROSEMONDE	L'HÉRITAGE	1428JP	
8	GUEI DAVEL	LE PATRIOTE	0206JP	
9	KAH ZOULA VALERY	RADIO AMITIÉ	1657JP	
10	KORE CORALIE DOHOUN MARIE-ODILE	FRÉQUENCE 2	1647JP	
11	KOUADIO KOFFI NARCISSE	IVOIRE.CI	1630JP	
12	N'FOHI BROU FAUSTIN	AIP	0097JP	
13	NWOZAN ENKO RAOUL E.	FRÉQUENCE 2	1659JP	
14	SEI EPSE KISSI ROUBLY E	RADIO YOPOUGON	1173JP	
15	TRAORE ADAMA	RADIO AMITIÉ	1644JP	
16	TRAORE MOUMINI	RTI1	648JP	
17	ZOUZOU KOUADIO THEODORE	RTI 2	1642JP	
18	GLAZAHI MONSEGUEA LANDRY	RADIO LIBRE FAKOLY ABIDJAN	1513JP	
19	N'GUESSAN KOUASSI ISSIAKA	RTI BOUAKE	0452JP	
20	DIABY AWA	AIP	1486JP	

FIN DE LA LISTE ELECTORALE PROVISOIRE ADDITIVE

